

## Coupon d'adhésion

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Adresse personnelle :  
.....  
.....  
.....

Code postal : .....

Localité : .....  
.....

Téléphone : .....

Catégorie : .....

Discipline : .....

Nom de l'établissement :  
.....  
.....

**Coupon à remettre au représentant du SNES de votre établissement ou à envoyer à la section académique du SNES, qui reprendra contact avec vous pour finaliser votre adhésion**

24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES

Tél : 02.99.84.37.00

Fax : 02.99.36.93.64

Mail : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

Permanence du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h



### S'informer – Débattre

Histoire des arts, stage de remise à niveau, avenir des séries technologiques, affectation des élèves dans les procédures d'orientation, avenir des CIO, collèges CLAIR, santé des personnels, conditions de travail, affectations des TZR, emploi et titularisation des non-titulaires, formation des enseignants, stages des étudiants Master... **autant de sujets sur lesquels nous travaillons et réfléchissons.** Les réunions dans les établissements, les stages syndicaux de l'Observatoire du SNES, les colloques sont des temps forts de la vie syndicale, ouverts à tous, pour s'informer, reprendre la main sur son métier, construire des revendications collectives et des propositions d'actions. Par exemple, depuis mars nous organisons dans chaque département des rencontres spécifiques avec les contractuels, vacataires et ASEN pour les informer de leur droits et envisager les perspectives d'emplois.

*Depuis quand n'avez-vous pas agi pour vos droits ?*



*Vous connaissez le SNES et ses militants pour leur détermination à défendre sans relâche le service public d'éducation et ses personnels...*

**Pourquoi adhérer (sans attendre) au SNES-FSU ?**



Dans les CAPA (mutations, promotions, notations), les représentants des personnels SNES sont une force de propositions et de contrôle. Le principe du correctif (+1 ou +2 points) apporté aux notes pédagogiques trop anciennes des certifiés, les 11ème échelon promus prioritairement à la hors-classe, les 100 ou 150 points supplémentaires dans le mouvement INTRA pour 8 ou 12 ans en poste : **autant de revendications que les représentants du SNES ont réussi par conviction et avec le sens du dialogue, à imposer au recteur.**

Accompagner les collègues dans leurs démarches (congés maladie, dossiers retraites, ...), les assister le cas échéant face à la hiérarchie : c'est le travail quotidien de nos militants dans nos permanences départementales et académiques.

**Sous l'effet de la nouvelle politique managériale, valorisant tout à la fois le rôle du chef d'établissement et l'adhésion inconditionnelle des "agents" aux consignes institutionnelles, les convocations individuelles au rectorat se sont multipliées ces dernières années. Pour rappeler ce que sont nos métiers et la réalité du terrain, le SNES sera toujours présent à vos côtés.**

## S'organiser - Se syndiquer

Ces batailles sont loin d'être gagnées face à un gouvernement qui maintient le cap de sa politique dangereuse pour le service public d'éducation. Pour autant rien n'est figé et l'on peut obtenir des succès. Le SNES avec la FSU ne renonce pas à engager des actions fortes, dans la recherche de l'unité la plus large. Mais pour cela, nous avons besoin de vous ! **Par votre adhésion, vous vous engagez à nos côtés pour défendre l'Ecole, nos métiers, et pour renforcer les solidarités collectives. Vous renforcez la voix du syndicat majoritaire, soucieux du sens du dialogue et des possibilités de convaincre. Vous favorisez la capacité du SNES et de la FSU à entraîner nos professions dans des mobilisations incontournables et populaires comme à l'automne dernier face à la réforme des retraites.**

**Le SNES se bat inlassablement pour des moyens supplémentaires pour l'École en proposant des mobilisations nationales pour de meilleurs budgets tout en suivant à la loupe la préparation de rentrée dans l'Académie.**

L'annulation des heures supplémentaires que nous revendiquons dans toutes les instances, avec en appui le refus des équipes disciplinaires, a permis de réinjecter 100 emplois de plus à la rentrée 2009 et 65 à la rentrée 2010 en Bretagne.

Résultat cette année du suivi des DGH, depuis l'action de nos militants en CA jusqu'aux interventions de notre délégation au CTPA (comité technique paritaire) présidé par le Recteur :  
- des services partagés retirés,  
- des suppressions de postes annulées  
- et 30 postes supplémentaires créés avant le mouvement INTRA 2011.

Par exemple, sur pression du SNES, la décision de retirer 5 postes d'ASEN dans des collèges en Ille et Vilaine a été annulée.

**Connaissance des dossiers, analyse, proposition, soutien de la profession : le SNES avec force et détermination tente de convaincre dans chaque instance où il prend la parole, au nom des personnels, du bien-fondé de ses positions. Chaque rencontre avec les IPR, le rectorat, les IA, la Région, des élus de la République et les médias est une occasion que nous saisissions pour faire entendre la voix des personnels sur les préoccupations de nos métiers.**

### Réforme des séries STI

- le SNES combat : demande d'un moratoire sur la réforme, manifestations visibles avec les collègues STI menacés
- le SNES se fait entendre : audiences avec les IPR, la DRH du rectorat, rencontre avec la Région
- le SNES obtient : dans l'académie à la rentrée pas de réaffectation de titulaires comme TZR. Les collègues restent sur leur poste en lycée.

### Stagiaires

Le refus organisé des équipes disciplinaires d'accepter un stagiaire "temps plein" a contraint le Recteur pour la rentrée 2010 à accorder un service allégé, sur une période trop courte de 2 mois. Continuons sur cette voie pour la prochaine rentrée.

### Livret de Compétences

En collège, convaincus de l'inutilité du dispositif, face à la diversité des consignes et de leur mise en œuvre, les collègues suivent la position défendue par le SNES pour une validation automatique du LPC en fin de 3<sup>ème</sup>.

**... alors syndiquez-vous, rejoignez le SNES !**

*Pour votre adhésion, qui courra sur 12 mois, remplissez le coupon au verso.*

*Le SNES ne touche aucune subvention et ne se finance que par les adhésions. Vous bénéficiez par ailleurs d'un crédit d'impôts de 66% du montant versé. Votre adhésion permet de payer les locaux académiques, les frais de publication, de secrétariat (une salariée), les achats de matériels (informatiques notamment), les déplacements de quelques militants sur toute l'académie. Les comptes ont été publiés dans le SNES - Bretagne n°94 en janvier 2011.*